

*Matières renvoyées à ce comité.—(Continuation.)*

- 4.—Pour préparer une adresse en réponse au discours de son excellence le gouverneur général aux deux chambres de la législature, conformément à une résolution adoptée par la chambre. *Rapport*, 20 septembre.
- 5.—Comité permanent des privilèges et élections.
- 6.—Comité permanent sur les lois expirantes. *Rapport*, 25 mai; voir bill No. 468.
- 7.—Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

*Pétitions renvoyées à ce comité :*

De J. B. Bailey et autres, de Plattsburgh, état de New-York, actionnaires, etc., du chemin de fer de Plattsburgh et Montréal, représentant que leur chemin a été construit en connexion avec le chemin de fer de Montréal et New-York, pour y être uni à la ligne provinciale, et se plaignant que le bureau de ce dernier chemin, sans consulter les pétitionnaires et à leur grand détriment, a disposé du dit chemin.

De John Keavins et autres, du comté d'Huntingdon, demandant que la pétition de la compagnie du chemin de fer de Montréal et New-York, pour un acte pour confirmer l'union du dit chemin au chemin de fer de Champlain et du St. Laurent ne soit point écoutée. Pétitions semblables: du major général G. A. Weatherall et du lieutenant C. Martin, 93<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup>,—de W. F. Coffin, pour les comtés de Clinton, Essex et Franklin, état de New-York,—de T. Watson et autres, actionnaires de la compagnie du dit chemin de fer de Montréal et New-York,—du révérend P. Bédard et autres, des comtés de Napierville et Laprairie.

Du révérend Jos. Scott et autres, du comté de Missisquoi, demandant que le bill pour amender ultérieurement l'acte de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Vermont, ne soit pas passé.

De William Adams et autres, du township de Louth, demandant que la pétition de la municipalité du dit township, pour un acte pour autoriser la compagnie du grand chemin de fer occidental à ériger une station du côté Est de Twenty Mile Creek, dans le dit township, et pour conserver le pont sur le Creek dans son état actuel, ne soit point écoutée.

De Pierce Howland, du township et comté d'York, propriétaire de moulin, demandant que la compagnie du chemin de fer d'Hamilton et Toronto ne soit point autorisée à construire un pont sur la rivière Humber, à moins que ce ne soit avec une porte suffisante pour les fins de la navigation, et qu'elle ne dédommage pleinement les parties qui pourraient souffrir de cette construction.

